



Décisions et liste des résolutions

I. DECISIONS

WHA61(1) Composition de la Commission de Vérification des Pouvoirs

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a nommé une Commission de Vérification des Pouvoirs comprenant les délégués des Etats Membres suivants : Guinée équatoriale, Iles Salomon, Indonésie, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Monténégro, Panama, Philippines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sénégal et Ukraine.

(Première séance plénière, 19 mai 2008)

WHA61(2) Composition de la Commission des Désignations

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a élu une Commission des Désignations comprenant les délégués des Etats Membres suivants : Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Bélarus, Bolivie, Burundi, Chine, Ethiopie, Fédération de Russie, France, Guinée-Bissau, Inde, Iran (République islamique d'), Libéria, Malaisie, Mexique, Nicaragua, Oman, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchad, Venezuela (République bolivarienne du), et Mme Jane Halton, Australie (Président de la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé, membre de droit).

(Première séance plénière, 19 mai 2008)

WHA61(3) Election du président et des vice-présidents de la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu :

Président : Dr L. Ramsammy (Guyana)

Vice-Présidents : Dr Ponmek Dalaloy (République démocratique populaire lao)
Mme M. Maripuu (Estonie)
Dr A. A. Yoosuf (Maldives)
Mme E. Raoul (Congo)
Dr K. Abdelgadir (Soudan)

(Première séance plénière, 19 mai 2008)

WHA61(4) Election du bureau des commissions principales

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu présidents des commissions principales :

Commission A : Dr F. Cicogna (Italie)

Commission B : Dr A. R. Sicato (Angola)

(Première séance plénière, 19 mai 2008)

Les commissions principales ont ultérieurement élu vice-présidents et rapporteurs :

Commission A : Vice-Présidents : M. J. O. Da Silva (Timor-Leste)
Dr M. J. Muñoz (Uruguay)

Rapporteur : Dr P. D. Parirenyatwa (Zimbabwe)

Commission B : Vice-Présidents : Dr N. El-Sayed (Egypte)
Dr R. Daniel (Iles Cook)

Rapporteur : Dr W. Jayantha (Sri Lanka)

(Première séance de la Commission A, 19 mai 2008 ;
première séance de la Commission B, 21 mai 2008)

WHA61(5) Constitution du Bureau de l'Assemblée

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu les délégués des 17 pays suivants pour faire partie du Bureau de l'Assemblée : Argentine, Cameroun, Chine, Costa Rica, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Qatar, Slovénie et Yémen.

(Première séance plénière, 19 mai 2008)

WHA61(6) Adoption de l'ordre du jour

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le Conseil exécutif à sa cent vingt-deuxième session, après avoir supprimé un point et deux points subsidiaires et ajouté un point subsidiaire supplémentaire.

(Deuxième séance plénière, 19 mai 2008)

WHA61(7) Vérification des pouvoirs

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a reconnu la validité des pouvoirs officiels présentés par les délégations des Etats Membres suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

(Cinquième séance plénière, 21 mai 2008 ;
septième séance plénière, 23 mai 2008)

WHA61(8) Election de Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations du Bureau de l'Assemblée, a élu les Etats suivants comme Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Bangladesh, Brésil, Fédération de Russie, Hongrie, Mauritanie, Maurice, Niger, Oman, Ouganda et Samoa.

(Septième séance plénière, 23 mai 2008)

WHA61(9) Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a nommé le Dr Ebenezer Appiah-Denkyira, délégué du Ghana, membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS, et le Dr Palanitina Tupuimatagi Toelupe, délégué du Samoa, membre suppléant du Comité, l'un et l'autre pour un mandat de trois ans, c'est-à-dire jusqu'en mai 2011.

(Huitième séance plénière, 24 mai 2008)

WHA61(10) Choix du pays où se tiendra la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, vu les dispositions de l'article 14 de la Constitution, a décidé que la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait en Suisse.

(Huitième séance plénière, 24 mai 2008)

WHA61(11) Rapports du Conseil exécutif sur ses cent vingt et unième et cent vingt-deuxième sessions

La Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné les rapports du Conseil exécutif sur ses cent vingt et unième et cent vingt-deuxième sessions,¹ a pris note des rapports, a félicité le Conseil du travail qu'il avait accompli et a exprimé sa satisfaction du dévouement avec lequel il s'était acquitté des tâches qui lui avaient été confiées.

(Deuxième séance plénière, 19 mai 2008)

II. RESOLUTIONS

- WHA61.1 Poliomyélite : dispositif de gestion des risques susceptibles de compromettre l'éradication
- WHA61.2 Application du Règlement sanitaire international (2005)
- WHA61.3 Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

¹ Document A61/2.

-
- WHA61.4 Stratégies visant à réduire l'usage nocif de l'alcool
- WHA61.5 Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2006-31 décembre 2007
- WHA61.6 Recettes diverses 2006-2007 et déficit de financement pour les objectifs stratégiques 12 et 13
- WHA61.7 Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
- WHA61.8 Dispositions spéciales concernant le versement des arriérés : Kirghizistan
- WHA61.9 Rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé
- WHA61.10 Amendements au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel
- WHA61.11 Méthode de travail de l'Assemblée de la Santé
- WHA61.12 Multilinguisme : mise en oeuvre du plan d'action
- WHA61.13 Amendements au Statut du Centre international de Recherche sur le Cancer
- WHA61.14 Lutte contre les maladies non transmissibles : mise en oeuvre de la stratégie mondiale
- WHA61.15 Stratégie mondiale de vaccination
- WHA61.16 Mutilations sexuelles féminines
- WHA61.17 Santé des migrants
- WHA61.18 Suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé
- WHA61.19 Changement climatique et santé
- WHA61.20 La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant : rapport de situation biennal
- WHA61.21 Stratégie et plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

= = =